

quittance de loyer

PÉRIODE DU _____ AU _____

BAILLEUR

LOCATAIRE

Fait à _____, le _____

Je soussigné·e _____ (_____, _____), bailleur·esse du logement sis _____, _____, déclare avoir reçu de _____ la somme de _____ (_____) au titre du paiement intégral du loyer et des charges pour la période du _____ au _____, et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

DÉTAIL DU RÈGLEMENT

Décret n°87-713 du 26 août 1987

Loyer hors charges _____

CHARGES RÉCUPÉRABLES

Sous-total charges _____

TOTAL DÛ _____**SOMME REÇUE** _____

Date effective du paiement : _____

DATE ET LIEU

_____, le _____

SIGNATURE DU BAILLEUR

Art. 21 Loi n°89-462 du 6 juillet 1989. « Le bailleur est tenu de transmettre gratuitement une quittance au locataire qui en fait la demande. La quittance porte le détail des sommes versées par le locataire en distinguant le loyer, le droit de bail et les charges. » La présente quittance annule tous les reçus antérieurs établis en cas de paiement partiel du présent terme. Art. 7-1 : les actions dérivant du contrat de bail se prescrivent par trois ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Il est donc recommandé de conserver ce document au moins trois ans.